

Quelles synergies entre les Plans climat énergie territoriaux et l'éducation à l'environnement et au développement durable ?





Coordination éditoriale : Pascale Céron, Directrice de la communication, ARENE Île-de-France

Rédaction :

Marianne Duffet, responsable du pôle Pédagogique, Vivacités Île-de-France ; Sandra Garrigou, cheffe de projet plans climat, ARENE Île-de-France ; Hélène Sanchez, cheffe de projet éducation à l'environnement et développement durable, ARENE Île-de-France; Laurent Hutinet, conseils en communication, transcriptions, traductions

Remerciements : l'ARENE Île-de-France et Vivacités Île-de-France tiennent à remercier vivement les collectivités et les acteurs de l'EEDD pour leur contribution dans le cadre des ateliers collaboratifs et la valorisation des retours d'expériences et actions remarquables.

ISBN n° 978-2-911533-13-6

Date d'impression : avril 2015

Crédit photo page de couverture : Agence locale de l'énergie et du climat MVE

Sommaire

Les enjeux de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les démarches Plans climat énergie territoriaux **4**

Pourquoi avoir mené cette étude ?	4
En savoir plus sur les démarches plans climat énergie territoriaux	5
En savoir plus sur les démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable	7

La démarche EEDD au service des PCET **13**

Les thématiques à renforcer	15
Quelles cibles à « privilégier » ?	17
L'écosystème des acteurs ressources en EEDD	22
Les collaborations à consolider	27

En guise de conclusion **32**

Annexes : actions remarquables **33**

En Bretagne dispositif « Faites l'énergie »	34
À Sartrouville des résidents HLM s'impliquent pour économiser les énergies	35
Le Village de l'énergie et de l'écoconstruction à Promaude	36
Le programme « écoles-énergie » de Plaine Commune	37
« Défi ecol'énergie » du Grand Lyon	38
« Mon centre de loisirs éco-responsable » à Joinville-le-Pont	39

Les enjeux de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les démarches Plans climat énergie territoriaux

Pourquoi avoir mené cette étude ?

Depuis l'adoption de la convention cadre des Nations Unies pour le changement climatique en 1992, les États ont vécu au rythme des différentes Conférences des parties. La prochaine aura lieu en décembre 2015 à Paris. Si la prise de conscience des enjeux énergie climat fait consensus à l'échelle internationale et si la responsabilité de l'homme est confirmée par les rapports successifs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les objectifs et les actions associés à la lutte contre le dérèglement climatique doivent se poursuivre et se renforcer, et ce en respectant un principe d'équité Nord-Sud.

En France, la lutte contre le changement climatique était déjà intégrée dans les finalités du développement durable, qui ont progressivement été inscrites au Code de l'Environnement. La loi constitutionnelle du 1^{er} mars 2005 a renforcé ce droit et lui a apporté une portée juridique de premier ordre, puisque la Charte de l'environnement, désormais adossée à la Constitution, considère que toutes les politiques publiques doivent répondre à l'impératif du développement durable. Ainsi, depuis l'adoption de cette loi, le premier alinéa du Préambule de la Constitution est rédigé comme suit : « *Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.* »

Agir de la commune à l'échelle globale

À toutes les échelles – internationale, européenne, nationale, locale – l'action politique doit donc désormais s'inscrire sur le chemin de la « stabilité » du climat.

Pour cela, nous sommes tous acteurs.

La législation française, depuis les lois Grenelle, offre un cadre d'intervention : les plans climat énergie territoriaux (PCET). Ces démarches territoriales, aujourd'hui réglementées, visent à réfléchir à la planification et l'organisation énergétique des territoires, à lutter contre le dérèglement climatique et à faire face à ses impacts. Comme toute démarche territoriale de développement durable, le PCET respecte les principes de sensibilisation, de mobilisation et de concertation des acteurs locaux. Facteurs essentiels au processus d'élaboration, ils doivent garantir une appropriation de la démarche par le plus grand nombre et une implication de tous durant la phase de mise en œuvre. En ce sens, l'esprit et les principes guidant les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) font écho aux démarches des PCET : comment mobiliser le plus grand nombre ? Comment travailler avec différents publics ? Quels messages et enseignements à diffuser ? Quel accompagnement aux changements de comportements ? Développer et intégrer un volet EEDD aux différentes étapes d'un PCET pour faciliter l'exercice de sensibilisation et toucher différentes cibles se révèle être un facteur clé pour sa réussite.

Si certaines collectivités territoriales ont inscrit l'action EEDD comme un axe stratégique et opérationnel des PCET, ces actions restent parfois trop isolées ou ponctuelles. Les raisons en sont multiples : question du portage politique, nécessité de la transversalité, difficultés de financement, création d'un langage approprié... Les mondes des collectivités et de l'éducation à environnement restent encore trop cloisonnés. Si les relations liant la collectivité et les acteurs de l'EEDD peuvent prendre diverses formes : subventions, prestations de services, appels à projets... Elles mériteraient d'être consolidées sur l'aspect partenarial des démarches plans climat. Cela pourrait se matérialiser par l'élaboration de documents cadre, de chartes, l'instauration d'un co-portage de projets, la participation aux comités de pilotage, le recours aux financements croisés ou participatifs afin d'être plus que jamais dans une dynamique territoriale. L'expertise et les compétences mobilisées dans le cadre de l'EEDD sont de formidables atouts au service des PCET, afin d'instaurer une véritable culture énergie climat à l'échelle du territoire. Si les moyens technologiques développés pour l'efficacité énergétique – bâtiments économes en énergie, voitures propres, etc. – apportent des réponses, les actes quotidiens et les modes de consommation et usages de ces nouvelles technologies, ou bien notre capacité à adopter des modes de vie sobres en énergie le sont tout autant. La technologie, seule, ne nous sauvera pas ! Il faut inscrire chacun dans un nouveau mode de fonctionnement et pour cela, être sensibilisé et accompagné tout au long de la vie : l'art de la pédagogie étant celui de la répétition...

Dans ce cadre, et en partenariat avec le réseau d'éducation pour une ville durable Vivacités Île-de-France, l'ARENE Île-de-France a souhaité mener une étude pour mieux savoir comment faciliter les synergies entre EEDD et PCET. Cette réflexion a été menée en plusieurs étapes. Tout d'abord, un inventaire des outils et démarches pédagogiques énergie climat a été conduit pour connaître les moyens mis à disposition, avant que ne soient menés des entretiens sur des projets remarquables avec des acteurs de l'EEDD et de l'énergie. Enfin, afin de croiser les regards des acteurs de l'EEDD et des collectivités ayant mis en place une démarche de développement durable, un Mardi de l'ARENE a été organisé en avril 2014, suivi de trois ateliers collaboratifs. C'est en partant de ces matériaux que cette étude a été réalisée. Elle fait état des constats actuels et propose des pistes de travail et des préconisations pour faciliter l'intégration de l'EEDD dans les démarches plans climat, et ce, sur toutes les composantes : méthodologie de projets, acteurs, cibles, etc.

En savoir plus sur les démarches plans climat énergie territoriaux

Le PCET est un projet territorial de développement durable concrétisé par un document stratégique et opérationnel. Son objectif principal est la lutte contre le changement climatique, *via* deux axes : d'abord l'atténuation, grâce à la réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) ; ensuite l'adaptation au changement climatique, par la connaissance des vulnérabilités¹ et l'identification des potentiels territoriaux de résilience.

1 Ademe – centre de ressources des PCET – quelques définitions :

- La vulnérabilité aux aléas climatiques caractérise le degré auquel un système peut être affecté négativement par les effets de ces aléas. Elle dépend de facteurs multiples : aménagement du territoire, occupation des sols, activités économiques, infrastructures de protection, structure par âge et niveau de vie des ménages, etc. Elle est donc en partie liée aux choix et stratégies politiques développés sur le territoire.
- La résilience désigne la capacité d'une organisation, d'un groupe ou d'une structure à s'adapter à un environnement changeant

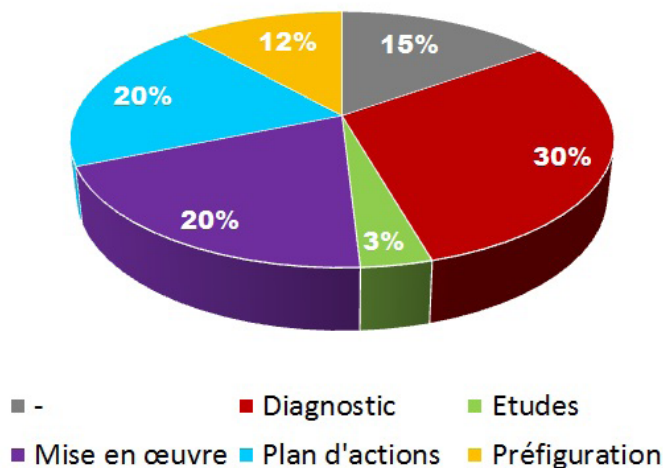
Depuis les lois Grenelle, la réalisation du PCET est obligatoire pour les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants¹. Les démarches volontaires sont possibles et encouragées pour les autres collectivités et EPCI de moins de 50 000 habitants, ainsi que pour les territoires de projets tels les Pays et les Parcs naturels régionaux (PNR). Le cadre réglementaire oblige *a minima* que la collectivité élabore un bilan des émissions de GES et un plan d'actions sur le volet patrimoine et compétences. Les émissions prises en compte sont celles qui sont induites par le fonctionnement des activités et services de la collectivité. La mise en œuvre des compétences repose sur une approche organisationnelle des moyens nécessaires au fonctionnement de la collectivité : patrimoine immobilier, véhicules, etc. Cette approche considère la collectivité comme une organisation au même titre qu'une entreprise.

Des PCET qui comportent plusieurs volets

À ce jour, le volet territoire est seulement recommandé, mais le projet de loi sur la transition énergétique devrait faire évoluer la contrainte pour l'échelle intercommunale. Obligée ou non, chaque collectivité est actuellement libre de conduire une démarche territoriale en agissant au-delà des volets sur lesquels elle possède une prise directe (patrimoine et compétences). Elle peut influencer les comportements par des actions de sensibilisation, de mobilisation et des mesures facilitatrices : on parle alors de volet animation territoriale.

La formalisation des PCET s'appuie sur un diagnostic (ou profil climat), qui comporte une analyse des démarches préexistantes et des bilans des émissions de GES, ainsi qu'un diagnostic de vulnérabilité. Les collectivités s'appuient sur ces diagnostics pour construire leurs stratégies et leurs plans d'actions. La démarche s'inscrit dans une stratégie d'amélioration continue, puisque les PCET doivent être réactualisés tous les cinq ans.

On compte en Île-de-France une centaine de collectivités dites « obligées » et dix démarches volontaires². À ce jour, environ 20 % de ces démarches sont entrées dans la phase de mise en œuvre des PCET. Ce taux est relativement faible, d'autant plus que la loi imposait normalement l'adoption des premiers plans d'actions au plus tard le 31 décembre 2012. On note néanmoins que la moitié des collectivités « obligées » se sont engagées dans une approche globale et territoriale et font preuve d'une certaine ambition.



État d'avancement de l'ensemble des démarches PCET identifiées en Île-de-France

1 Article 75 de la loi n°2010788 du 12 juillet 2010

2 Observatoire ARENE des démarches Plans climat, 31/12/2014

Opportunités et défis

Aujourd'hui, les démarches PCET s'inscrivent dans un contexte réglementaire évolutif¹, caractérisé par un positionnement marqué sur le volet énergie climat, mais qui engendre aussi des incertitudes, donc une certaine paralysie de l'action publique. De nombreuses intercommunalités se recomposent et de nouvelles métropoles se constituent : il devient difficile de mener des projets de territoire tels que les PCET alors que les limites administratives et les compétences associées sont mouvantes. Par ailleurs, la crise économique ne favorise pas la priorisation des enjeux écologiques.

À ces constats et dans une approche de gestion de projet, s'ajoutent des points de blocage classiques pour ce type de démarches. Elles supposent en effet une bonne capacité à mobiliser les différents acteurs des territoires, lors des réunions de concertation par exemple et à disposer d'avis représentatifs. Il est nécessaire de mettre en place un partage des informations et une transversalité poussée entre les services, et plus généralement, de mutualiser les projets et croiser les compétences.

Pour autant, les démarches PCET offrent l'opportunité de réfléchir à toutes les composantes de la vie du territoire, y compris sur le plan social et économique, puisque les enjeux sont en pratique interconnectés et transversaux. Avec les élus et les services de la collectivité, les acteurs du territoire disposent d'un cadre commun pour développer une réflexion et construire des solutions partagées. Les démarches auront donc d'autant plus de succès que le « terrain » aura été préparé et sensibilisé.

En savoir plus sur les démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable

Face au constat d'une détérioration croissante et irréversible des ressources de la planète, l'éducation à l'environnement est considérée comme un levier incontournable pour permettre une prise de conscience de la complexité des enjeux, de la fragilité des ressources naturelles et du lien Homme-Environnement. Ainsi, en 1977, la Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement à Tbilissi (Géorgie) affirme que « *l'éducation relative à l'environnement (ErE) doit faciliter une prise de conscience de l'interdépendance économique, politique et écologique du monde moderne, de façon à stimuler le sens de la responsabilité et de la solidarité entre nations. Cela est indispensable pour que les problèmes environnementaux graves qui se posent sur le plan mondial – par exemple, ceux qui ont trait aux océans ou à la contamination de l'atmosphère – puissent être résolus* ».

Depuis, les structures se sont développées avec des pratiques diverses et des courants de pensée qui se fondent sur les valeurs de l'éducation populaire. Le développement des associations s'est en partie traduit par la mise en réseau des acteurs à l'échelle régionale et départementale : École et Nature, GRAINE... Il faudra attendre les années 2000 pour que l'Éducation nationale s'empare officiellement de la question de l'EEDD : la première circulaire EEDD date de 2004. Centrées au départ sur une éducation à la nature, les pratiques évoluent dans les années 1980 et 1990 vers une éducation à l'environnement incluant la question des déchets, de la qualité de l'air, etc.

¹ Projet de loi sur la transition énergétique et loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27/01/2014

La terminologie alors adoptée considère l'environnement à la fois comme un moyen d'apprentissage et un but : l'éducation à l'environnement a notamment pour objectif de contribuer à sa protection. Pour Lucie Sauvé, chercheuse en ErE (1997 : <http://www.institut-eco-pedagogie.be/spip/spip.php?article346>), deux questions deviennent alors indissociables : « *quelle planète allons-nous laisser à nos enfants ?* » et « *quels enfants allons-nous laisser à notre planète ?* ».

Développer l'EEDD au sein des PCET, en Île-de-France comme ailleurs

Rapprocher les actions de l'EEDD de celles du PCET permettrait d'apporter une vision locale des problématiques abordées et de limiter l'approche culpabilisante des questions d'environnement tout en renforçant la lisibilité des démarches engagées par la collectivité. L'EEDD favorise la prise de conscience de l'impact des gestes quotidiens sur l'énergie et le climat : les apprenants s'approprient les composantes de leur environnement immédiat, tout en reliant le local et le global. Ceci d'autant plus si la compréhension des enjeux est reliée aux actions locales engagées par la collectivité.

En matière d'EEDD, les territoires de l'Île-de-France peuvent compter sur les acteurs de l'EEDD aux diverses connaissances et compétences. Le savoir-faire pédagogique et méthodologique de ces acteurs, ainsi que le large éventail des approches éducatives qu'ils proposent participent à l'animation des territoires et constituent un vivier pour les collectivités engagées dans des démarches PCET, Agendas 21, et plus généralement dans des actions publiques de développement durable.

Qui sont les acteurs de l'EEDD ? On note une grande diversité en ce domaine. Aux côtés des structures de l'EEDD, souvent sous la forme associative, on compte aussi des services de collectivités, des entreprises spécialisées en EEDD ou ayant une appétence pour ce sujet. Les acteurs de l'EEDD regroupent aussi les facilitateurs et accompagnateurs de projet publics ou privés.

Le paysage francilien compte deux têtes de réseaux : le GRAINE Île-de-France (Groupement régional d'animation et d'information à la nature et l'environnement, né en 1985, www.graine-idf.org) et Vivacités Île-de-France, créé en 2000, pour favoriser la prise en compte de l'éducation à l'environnement urbain, (www.vivacites-idf.org).

La plupart des structures d'EEDD participent à l'un de ces deux réseaux, voire aux deux, mais certaines n'ont pas fait partie. On retrouve des acteurs de l'EEDD (réseaux et associations, institutions, collectivités et entreprises) au sein du Collectif d'éducation à l'environnement francilien – espace régional de concertation (CEE-ERC). Ce collectif est une plateforme d'échanges entre acteurs, tous animés par la volonté d'agir ensemble (www.ceef.eu).

À retenir

Qu'est-ce qu'une structure EEDD ?

On appelle structure d'EEDD un centre de ressources qui accueille sur son site différents publics – scolaires, familles, comités d'entreprises, etc. – ou qui, en l'absence de site d'accueil, propose des activités et des outils pédagogiques. Ces structures réalisent des animations dans leurs propres espaces d'accueil et/ou à l'extérieur, et possèdent des ressources accessibles au public et/ou aux professionnels (enseignants, éducateurs...). Leurs statuts sont multiples.

Les savoir-faire mobilisables

Les compétences des acteurs de l'EEDD sont multiples et variées : animation, sensibilisation, éducation, événementiel, ingénierie de projet pédagogique, création d'outils pédagogiques et d'expositions, animation de conférences-débats, communication et formation. L'EEDD est plus qu'une simple transmission d'informations. Au-delà des connaissances nécessaires, elle vise l'acquisition d'apprentissages, de compétences et de comportements. La mise en œuvre d'un projet d'EEDD s'appuie sur une méthodologie de projet à part entière, qui répond à des objectifs pédagogiques clairement identifiés. Différents types d'actions peuvent être entreprises dans ce cadre.

La sensibilisation s'inscrit sur une courte durée (1 à 12 heures). Ses objectifs peuvent être multiples. Il peut s'agir de recueillir les représentations du public et de mesurer ses connaissances, mais aussi de susciter sa curiosité et ses questionnements. Ce type d'actions peut également apporter des informations sur un enjeu donné, et, en règle générale, susciter l'échange, le débat, la réflexion. Dans une certaine mesure, elle peut susciter la mobilisation. L'action de sensibilisation peut se suffire à elle-même, mais aussi constituer la première phase d'une démarche d'éducation.

La démarche d'éducation s'inscrit dans un projet de plus longue durée (de 12 à 30 heures). Elle a pour objectif d'accompagner et de faire progresser le public dans son propre apprentissage. Elle vise à transmettre des connaissances (savoir), à développer des compétences (savoir-faire), et à modifier les comportements (savoir-être).

À retenir

La communication ne suffit pas

Ne pas confondre action de sensibilisation ou d'éducation avec la communication ! Même si la communication fait partie intégrante d'une méthodologie de projet EEDD, elle ne suffit pas en elle-même pour répondre aux objectifs pédagogiques. L'envoi d'un mailing ou la réalisation d'une plaquette de communication vise à faire connaître un projet précis et à le porter à connaissance d'un public avec un objectif de visibilité. Mais cela ne constitue pas un acte éducatif.

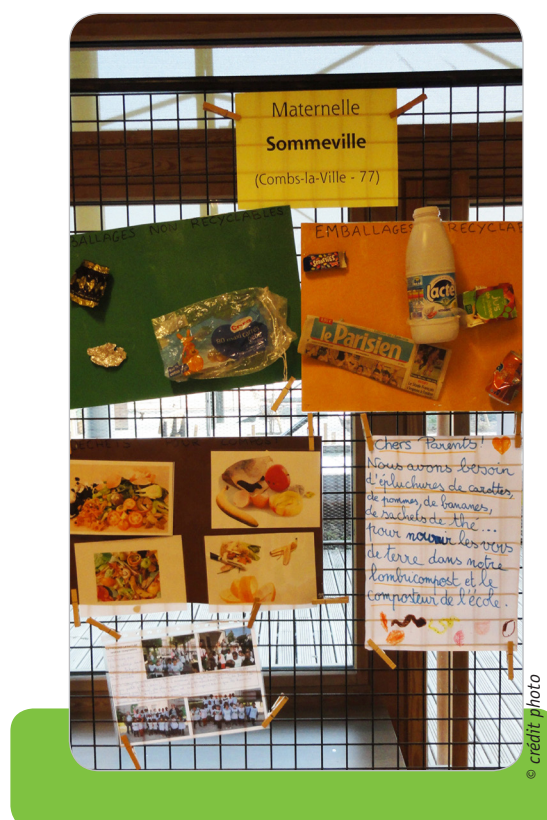
Comment mettre en œuvre les actions de sensibilisation et d'éducation ?

L'EEDD privilégie des pédagogies participatives et actives. Les apprentissages sont fondés sur le « faire » et le vécu. Les méthodes actives permettent les mises en situation nécessaires au changement. Le public peut ainsi découvrir, s'interroger, comprendre, débattre et agir.

Ces pratiques s'appuient sur des approches pédagogiques variées et adaptées au public que l'on souhaite toucher :

- **Approche sensorielle** : c'est l'approche qui permet de percevoir le monde environnant à travers les sens : la vue, le toucher, l'ouïe, l'odorat et le goût selon les thèmes abordés. Le public explore d'abord par les sens, avant de conceptualiser.

- **Approche ludique** : les participants apprennent tout en jouant. Le jeu est motivant pour les apprentissages, car il favorise la convivialité et l'échange. Les approches ludiques peuvent conduire à de véritables mises en situation sur le terrain.
- **Approche créative et imaginaire (ou artistique)** : elle est fondée sur l'émotion et la sensibilité des participants. Elle permet d'entrer dans un monde imaginaire ou de le créer.
- **Approche scientifique et expérimentale** : elle permet de comprendre des phénomènes en émettant des hypothèses, en expérimentant et en tirant des conclusions. Permettant de conceptualiser, elle exige de la rigueur : observer, inventorier, classer, compter, mesurer et comparer.



Art et énergie, une rencontre¹

L'EEDD côtoie l'art de multiples façons, par exemple à travers les projets pédagogiques s'appuyant sur des démarches artistiques : arts plastiques, théâtre, expression littéraire, etc. Certains projets font appel aux compétences croisées d'artistes, de médiateurs culturels...

Dans le cadre des démarches pédagogiques énergie climat, ce sont surtout les démarches expérimentales et artistiques qui interpellent le public. Parce qu'il est une forme d'expression et de représentation de l'environnement, l'art peut servir des intentions pédagogiques : s'ouvrir au monde et à soi-même, s'exprimer, observer et agir. Il est aussi une forme d'appréhension du monde, car il stimule l'imaginaire, la sensibilité, la réflexion, la créativité, la discussion et la prise de conscience.

Les artistes portent une forte capacité à inventer de nouveaux schémas de pensée, à ouvrir de nouvelles voies de réflexion et de confrontation. Certains d'entre eux investissent l'espace public et associent les visiteurs à leur processus artistique. Ce qui permet d'aborder de façon détournée des sujets de société, tels que ceux du développement durable et de la transition énergétique : c'est ce que proposent par exemple Stefan Shankland, le projet TRANS 305 ou le Parti Poétique. D'autres artistes ont fait des questions écologiques l'axe central de leur création : à travers ses dessins d'architecture, maquettes et réalisations concrètes, l'architecte-artiste Luc Schuiten interpelle ainsi le plus grand nombre. Et pour accompagner sa démarche, cet artiste a réalisé des fiches pédagogiques en lien avec ses ouvrages d'architecture utopique. De plus en plus, les actions qui utilisent les approches artistiques et culturelles – théâtre-forum, balade urbaine, utilisation de l'art comme moyen d'expression citoyen... – ont ainsi acquis droit de cité.

1 - Dossier thématique du CLER « Art énergie » www.cler.org/CLER-Infos-no98-Art-et-energie ; Trans 305, « Intégrer l'art à la transformation de la ville » : www.trans305.org ; Le Parti Poétique est « un regroupement d'artistes, de penseurs et de faiseurs réunis autour de questions et d'abeilles qu'ils posent dans l'espace public » : www.parti-poetique.org ; Luc Schuiten, architecture-utopiste, auteur du concept de « Cité végétale » : <http://citevegetale.net>.

Des modalités d'intervention multiples, pour tous

Quels que soient les objectifs et les approches retenus, l'EEDD s'adapte à tous les publics, indépendamment de leur environnement (scolaire, périscolaire, professionnel, personnel...) et couvre un large spectre de thématiques. Ainsi, les objectifs, les publics, le contexte, les partenariats, les actions pédagogiques peuvent être multiples. Ces dernières peuvent être courtes ou longues, entre les murs ou hors les murs, et s'adresser à des jeunes en milieu scolaire ou périscolaire, des seniors, des citoyens en activité ou pas. L'EEDD peut proposer des actions clés en main ou « cousues main », et apporter connaissances et/ou compétences à travers des approches thématiques ou globales.

Thèmes

L'Urbanité / Vivre en ville

Vivre ensemble, partage de la rue, charte de bon voisinage

Citoyenneté Civile

Éco-citoyenneté, citoyen-citoyen, responsabilisation, propreté, civisme, bien commun, éco-gestes

Patrimoine

Mémoire, histoire de l'art/ de l'architecture

Urbanisme / Territoire

Environnement urbain, projet urbain, chantiers, transformation de la ville, cadre de vie

Habitat

Construction écologique, habitat coopératif

Ville durable / Développement durable

Agenda 21, Agendas 21 scolaires, démarches E3D, éco-quartier

Déchets / Consommation

Compostage, tri, consommation, récup'ART

Environnement sonore

Bruit, risques auditifs, son de la ville

Nature / Écologie / Biodiversité

Jardin partagé, éducation à l'environnement en milieu urbain, friches, parcs et jardins remarquables, urbains

Énergie / Climat

Maîtrise de l'énergie, sobriété-efficacité énergétique, économie

Eau

Économie, gestion de l'eau, cycle de l'eau, pollutions

Air / Santé

Qualité de l'air, pollution de l'air intérieur et extérieur

Mobilité

Éco-mobilité, mobilité durable



Opportunités et défis

L'EEDD renvoie souvent à la sensibilisation des plus jeunes. Ceci restreint son action alors que le champ des possibles, tant dans la diversité des publics à atteindre que des thématiques à traiter... est vaste. Compte tenu des cibles privilégiées à ce jour, l'Éducation nationale est un partenaire incontournable dans les actions et démarches d'EEDD. Suivant les disponibilités, les moyens financiers et humains des trois académies en Île-de-France (Paris, Créteil et Versailles), le montage de projet devra tenir compte de ces facteurs et de la temporalité de mise en œuvre.

Vis-à-vis du monde des collectivités, si les partenariats existent avec ou sans l'Éducation nationale, l'action d'EEDD reste trop souvent ponctuelle, qu'elle soit rattachée ou non à une démarche territoriale de développement durable, et reste dépendante du positionnement stratégique de l'EEDD au sein de l'action publique.

Pourtant, à travers ses compétences pédagogiques, sa capacité d'interpellation de publics variés et la diversité des thèmes qu'elle traite, l'EEDD doit trouver pleinement sa place dans les démarches et dispositifs territoriaux mis en œuvre. Dans cette perspective, il revient aux acteurs de l'EEDD de rester en veille quant aux évolutions actuelles ou futures vis-à-vis des pratiques et du profil des acteurs porteurs d'actions, ainsi que des modalités de partenariats et des thématiques traitées.

La démarche EEDD au service des PCET

La première partie de l'étude a mis en valeur les atouts de l'EEDD et l'intérêt de croiser ces compétences au service des démarches PCET. Marquer l'ancrage territorial de l'EEDD dans cette optique nous invite à poser le postulat suivant « le plan climat comme clé de voûte de la démarche EEDD sur le territoire » car :

- il lui offre une temporalité ;
- il va définir un jeu d'actions sur des thématiques diversifiées et les cibles à atteindre ;
- il va réfléchir à une typologie d'animations à proposer et les acteurs à mobiliser ;
- et finalement, décider des partenariats à nouer.

Il ne s'agit pas de dénaturer l'action d'EEDD sur les territoires, mais de la renforcer et de lui apporter une visibilité à travers le temps. La démarche EEDD pourrait ainsi se structurer dans la temporalité du PCET lors de ses différentes phases d'élaboration, de mise en œuvre et de réactualisation, en fonction de ses objectifs. Cette méthode va définir les temps forts de l'action d'EEDD :

- pour sensibiliser différents types de publics cibles, afin de les interpeller sur les enjeux tout au long du dispositif, à toutes les étapes, et de façon continue ;
- en utilisant des actions bien ciblées lors de la concertation (actions de mobilisation dans l'espace public, sensibilisation aux enjeux avant et pendant les ateliers de travail) ;
- lors des temps de communication du projet : création de supports pédagogiques, de supports de sensibilisation présentant les enjeux sur le territoire, recueil de représentations à travers des dispositifs participatifs, sensibilisation lors de la communication du plan d'actions défini ;
- durant la mise en œuvre des actions, en accompagnant les structures socio-éducatives et culturelles : sensibilisation, formation, montage de projets, développement de partenariats, mise en relation avec les services de la collectivité ;
- en facilitant le passage à l'action des citoyens, en leur apportant des clés déterminantes : ateliers de formation pratique et/ou animation et accompagnement de dispositifs participatifs et citoyens.

À retenir

Accompagner les changements de comportements

Croiser les démarches EEDD et PCET peut contribuer efficacement à l'accompagnement des changements de comportements que supposent ces démarches. Et si les élèves étaient suivis tout au long de leur scolarité, jusqu'au lycée ? Cela est déjà possible jusqu'au collège à travers la circulaire 2015-018 du 4 février 2015 sur les actions éducatives en enseignements primaire et secondaire (www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85723). Quant aux entreprises, elles pourraient être davantage accompagnées par les acteurs de l'EEDD dans l'évolution de leurs pratiques.

Concrètement, comment renforcer les synergies entre les démarches d'EEDD et PCET ?

Différents axes d'analyse sont possibles pour aborder la question : méthodologie de projet, acteurs de l'EEDD, cibles, thématiques. L'étude de chacun de ces axes ne s'oppose pas à leur indispensable interconnexion. Elle vise à faciliter la lecture et à mettre en relief les pistes de travail et préconisations. Ces dernières n'engagent que l'ARENE Île-de-France et le réseau Vivacités Île-de-France.

En prérequis : transversalité et décloisonnement pour une approche globale de l'EEDD

Avant d'être impliqués et identifiés comme parties prenantes de la démarche PCET, les acteurs de l'EEDD doivent être connus de la collectivité. En phase de préfiguration du PCET, la collectivité a tout intérêt à établir une cartographie des acteurs présents sur son territoire et à identifier les ressources mobilisables et les pratiques observées. Si ce travail est recommandé, cela invite les acteurs de l'EEDD à se questionner sur leur positionnement face à la collectivité et à ses différents services.

L'implication des acteurs de l'EEDD comme parties prenantes pourrait être matérialisée par leur participation aux instances de suivi et de pilotage animées par la collectivité, par leur contribution potentielle dans l'élaboration des livrables du PCET. Par exemple, dans la phase de diagnostic, l'acteur de l'EEDD pourrait partager sa vision territoriale des enjeux énergie climat, monter en compétences sur ces différents points et projeter son action. Il s'agirait aussi de se positionner pour impulser des pistes d'actions et appuyer les besoins induits en termes de sensibilisation.

Au-delà, une réflexion serait à engager autour des passerelles possibles avec les autres démarches portées par la collectivité : Agenda 21, Programme local de l'habitat, Plan local de déplacements... Ceci, dans un objectif de mutualisation et d'optimisation des moyens financiers et des ressources techniques et humaines, les enjeux identifiés par la démarche PCET trouvant probablement une résonance dans les autres projets de la collectivité. Ainsi, l'ancrage territorial de l'action de l'EEDD vis-à-vis des enjeux et orientations émises dans le cadre du PCET, et également des autres démarches et projets de la collectivité pourrait s'affirmer plus fortement. Il s'agirait donc d'inscrire l'EEDD dans une démarche globale afin de créer une plus forte cohérence entre les actions et d'apporter une animation territoriale EEDD encore plus efficiente.



Préconisations

- En amont, réalisation d'une cartographie des acteurs de l'EEDD par la collectivité ;
- Un renforcement du positionnement global de l'acteur EEDD vis-à-vis de la collectivité ;
- L'implication des acteurs de l'EEDD dans les instances de suivi et de pilotage du PCET ;
- Un renforcement des actions de l'EEDD à travers celui de la transversalité des projets et démarches portés par la collectivité.

Les thématiques à renforcer

Le plan climat offrant une large palette de thématiques à traiter, il s'agirait de s'interroger sur la manière dont les acteurs de l'EEDD les investissent. Qu'observons-nous aujourd'hui ?

L'atténuation du changement climatique

Les actions d'atténuation visent la sobriété dans les consommations des ressources. Pour cela, les acteurs de l'EEDD disposent dans le registre « éco-gestes » d'une palette d'outils et de démarches qui remontent à l'avènement du développement durable. Au fil du temps, les outils comme les démarches ont évolué et sont devenus transférables et adaptables. Ils permettent de développer des actions d'éducation à la transition énergétique et de servir la démarche PCET : consommation responsable, réduction des déchets, éco-mobilité, sobriété énergétique... L'inventaire (non exhaustif) des outils et démarches pédagogiques énergie climat mené dans le cadre de l'étude de l'ARENE a montré la diversité des ressources : plus d'une centaine d'outils ont ainsi été identifiés. Il faut toutefois noter un certain déséquilibre dans les thématiques présentées par ces ressources : si la sobriété et l'efficacité énergétiques, ou la compréhension des enjeux du changement climatique sont largement traités, les thématiques de l'éco-mobilité, de l'urbanisme, de la qualité de l'air (problématique collatérale) le sont beaucoup moins.

L'adaptation au changement climatique

Les actions d'adaptation se fondent sur l'évaluation des capacités de résilience du territoire face au dérèglement climatique, qui a débuté. La question est complexe, et les outils de sensibilisation et d'information pédagogique qui la traitent de façon globale et transversale sont rares. Ces enjeux sont abordés principalement lors de conférences et de débats, mais rarement lors d'interventions pédagogiques. Même s'ils paraissent anxiogènes et délicats – car aborder les questions d'adaptation affronte brutalement le public à des réalités qui lui paraissaient lointaines – il faut néanmoins intégrer ces enjeux dans le plan d'actions du PCET.

La question de l'adaptation est traitée concrètement à travers des thèmes tels que celui de la ressource en eau par exemple, de plus en plus critique dans plusieurs régions françaises. Les intervenants mobilisent dans le cas du thème de l'eau des outils favorisant les éco-gestes, qui permettent une meilleure gestion de la ressource au quotidien.

Une session interactive pour se projeter en 2050

Le Parc naturel régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine a adopté son PCET dès 2007. Il a immédiatement cherché à sensibiliser ses différents publics et soutient depuis de longues années des animations pédagogiques en milieu scolaire. Mais il développe sans cesse en parallèle des actions innovantes adaptées aux élus, viticulteurs, agents territoriaux, familles, personnes retraitées... de son territoire. Un spectacle dédramatisant et décalé a ainsi d'abord été conçu à l'attention des habitants, et c'est à partir de celui-ci que, depuis 2013, des ateliers prospectifs sont proposés aux acteurs chargés de responsabilités territoriales, mais aussi à des habitants déjà sensibilisés ou découvrant le thème.

Trois déclinaisons s'adressent à ces trois types de publics. Les groupes de cinq personnes environ sont d'abord dotés d'un dispositif (vélo ou valise) permettant de voyager dans le temps jusqu'en 2050. Les objets contenus dans la valise (bouteille d'eau, voiture miniature, plante, parapluie cassé...) permettent de recueillir les représentations initiales des participants sur les changements à venir. Puis, explique Emmanuelle Crépeau, chargée de mission éducation au PNR, « *les participants changent de pièce et rencontrent Valentine, une habitante du territoire en 2050, dans sa salle à manger. Elle leur propose notamment un jus de pomme bio et des mets à base d'insectes, et leur explique son mode de vie. Je recueille alors les réactions et la modification des représentations de ce que sera 2050 : qu'est-ce qui restera identique ? Qu'est-ce qui évoluera ? Ces éléments sont recueillis afin d'influencer la réflexion et les choix politiques. Toute la démarche est ancrée dans le territoire.* »

Les publics moins familiers des questions énergie climat sont quant à eux invités à traduire les résultats de cette expérience à travers des ateliers d'écriture poétique. Pour le PNR, ces ateliers en perpétuelle évolution sont l'occasion d'une confrontation joyeuse avec les changements en cours et permettent de co-construire des actions et messages concrets avec les habitants.

www.parc-loire-anjou-touraine.fr/education/animation-sociale/ressources-par-themes/avenir-du-territoire.

Les risques

Traiter de l'adaptation nécessite aussi de qualifier les risques potentiels sur le territoire. Cette question sera de plus en plus cruciale, et c'est pourquoi les acteurs de l'EEDD devront développer la sensibilisation aux risques afin que la population puisse se préparer aux inondations, sécheresses et canicules, qui seront plus fréquentes. Aujourd'hui, aborder la question des risques majeurs est la mission du réseau Iffo-RME (Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement), qui s'adresse principalement aux acteurs de l'Éducation nationale, donc, indirectement, aux publics scolaires. Ce réseau a par exemple proposé une exposition sur les inondations possibles en Essonne (<http://www.iffo-rme.fr/content/exposition-les-risques-majeurs-en-essonne-linondation-en-exemple-0>).

À une autre échelle, les Nations unies proposent un *serious game* qui simule un certain nombre de catastrophes naturelles (<http://www.stopdisastersgame.org>).

Mais les outils de sensibilisation du grand public à la culture du risque restent, pour l'essentiel, à inventer. Le développement futur de ces outils devra par ailleurs mobiliser des expertises qui relèvent de la psychologie et de la sociologie.

Le rapprochement entre les spécialistes de ces domaines – notamment en la psychologie environnementale – et les acteurs de l'EEDD nourrirait la réflexion nécessaire aux changements de comportements et à l'appropriation de la culture du risque, questions encore peu traitées dans le cadre des actions d'EEDD.

Préconisations

Renforcer et développer des actions et outils sur les questions d'adaptation au changement climatique et de prévention des risques ;

Renforcer les collaborations avec les psychologues et sociologues pour nourrir les pratiques et les démarches EEDD.

Quelles cibles à « privilégier » ?

Faut-il parler de « cibles » ou plutôt de participants-acteurs que la collectivité cherche à impliquer dans une construction collective de projet et d'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être ? Si les actions d'EEDD s'adressent à des catégories de cibles distinctes, elles visent à ce que le public devienne apprenant, puis acteur : les projets doivent être menés sur le territoire dans cette perspective de passage à l'acte. Indispensable, la phase de sensibilisation doit être conçue comme un préalable pour une éducation qui prépare la participation, puis l'action. Les partenariats et collaborations que la collectivité pourra nouer avec les acteurs territoriaux permettront alors de s'ouvrir à d'autres publics encore difficilement mobilisables sur les questions d'énergie climat. L'enjeu consiste à développer une culture énergie climat, à fonder un langage commun, et à passer à l'action.

Le jeune public scolaire et périscolaire

Le jeune public de 3 à 12 ans est souvent le plus sollicité, car il est captif, et parce qu'il présente peu de points de blocage sur les questions d'écologie. Les projets d'EEDD, notamment ceux menés durant la phase pédagogique des projets lorsque les jeunes sont associés à sa construction et aux prises de décision, sont généralement plus facilement développés dans les contextes scolaires.

Même si le processus de formation des enseignants a finalement été long, les différentes circulaires d'éducation au développement durable (EDD) de l'Éducation nationale¹ ont inscrit et structuré les apprentissages en développement durable dans les programmes scolaires. L'EDD² a permis de développer un certain nombre d'actions transversales nécessaires pour aborder le concept du développement durable, ouvrir davantage l'école vers l'extérieur et l'ancrer dans son territoire.

¹ www.education.gouv.fr/cid205/l-education-au-developpement-durable.html

² La disparition du « E » (pour « environnement ») a suscité un important débat au sein du secteur EEDD !

Les démarches E3D¹ (établissement en démarche de développement durable), les Agendas 21 scolaires, les lycées écoresponsables et les autres labels de ce type illustrent bien les partenariats dans lesquels les acteurs de l'EEDD jouent des rôles clés lors des différentes phases des démarches. Ils interviennent en tant qu'accompagnateurs de la démarche globale, mais aussi en conseil, en appui méthodologique de mise en place du projet, en formation des parties prenantes des établissements (enseignants, personnel technique, délégués...). Ces acteurs assurent des interventions pédagogiques visant à soutenir les projets des enseignants. Ils peuvent organiser et animer des temps fort, des moments de restitution.... Leurs modes d'intervention sont multiples.

Des centres de loisirs durables : les centres A'ERE

Les démarches E3D concernent par définition les écoles, mais aussi les centres de loisirs, qui sont le plus souvent gérés par les collectivités, au moins en ce qui concerne leur équipement. Acteurs d'éducation populaire, les Francas ont développé le programme « Centres A'ERE » (ERE, pour « éducation relative à l'environnement »). Cette démarche volontaire accompagne les centres de loisirs dans leur prise en compte de l'environnement et du développement durable. Ceci grâce aux pratiques éducatives et aux activités, mais aussi par la gestion quotidienne des centres, et à travers l'organisation de leurs événements. Le programme a été mis en place par les Francas du Val-de-Marne dans des accueils de loisirs.

http://lesfrancasnidf.asso.fr/sites/lesfrancasnidf.asso.fr/files/camaraderie_ndeg293_bdef_pdf_14959.pdf

Autre retour d'expérience
porté par l'ALEC MVE :
[www.agence-mve.org/
mon-centre-de-loisirs-eco-
responsable](http://www.agence-mve.org/mon-centre-de-loisirs-eco-responsable)



© ALEC MVE

Des collaborations plus simples sont possibles en milieu scolaire², dont les établissements peuvent notamment mettre en place des concours ou défis. Pour faire connaître leurs problématiques, les acteurs de l'énergie se sont emparés de ces dispositifs qui allient acquisition de savoirs et action. Le concept « Défi écoénergie » (www.defiecolenergie.fr) est ainsi similaire au « Défi Familles à énergie positive ».

1 En Île-de France, un collectif composé d'institutionnels, de tête de réseau et d'association a créé la «Dynamique francilienne E3D-21 » pour promouvoir et développer ces dispositifs : www.e3d-21.org

2 Les dispositifs du type Agenda 21 scolaire, Eco-école, E3D... intègrent une approche transversale et se fondent sur une gouvernance spécifiquement mise en place. Les « défis » sont thématiques et s'appuient sur une logique de concours.

Sur le territoire du Grand Lyon (qui finance le projet dans le cadre de son Plan d'éducation au développement durable - PEDD), les acteurs ont su faire jouer leurs complémentarités en s'appuyant sur les compétences de l'ALEC de Lyon, les associations Hespul (spécialisée sur les énergies renouvelables) et Oïkos (spécialisée sur l'habitat), ces dernières se répartissant les interventions dans les classes. La valorisation de cette démarche de pédagogie de projet bénéficie d'une communication nourrie, qui comprend notamment l'actualisation d'un blog par les écoles elles-mêmes.

Ces différents dispositifs reposent sur une collaboration étroite entre établissements scolaires et collectivités. Ils mettent en œuvre des programmes d'éducation et d'actions concrètes qui favorisent la participation à l'échelle de l'établissement et du territoire local en impliquant enseignants, élèves, personnel, élus, services techniques, associations, entreprises... En cohérence avec les champs d'intervention du PCET, ces démarches peuvent être accompagnées sur le plan technique par les collectivités. Dans le cadre de leur compétence patrimoine, celles-ci peuvent mettre à disposition des données sur la consommation d'énergie, réaliser des diagnostics partagés, améliorer la performance et la consommation énergétique des bâtiments... Un triptyque collaboratif se dessine ainsi entre la collectivité, l'établissement scolaire, l'acteur de l'EEDD et / ou de l'énergie.

Les adolescents

On constate généralement un grand vide pour la mobilisation du public des 13-18 ans. Il s'avère en effet difficile pour les éducateurs de transmettre des messages forts à des jeunes en phase de « rejet » du monde des adultes et qui sont en train de construire leur propre identité. D'une part, ces jeunes fréquentent peu les structures périscolaires et les interventions prennent place essentiellement dans le cadre strictement scolaire, mais l'expérience montre que les interventions auprès de ce public doivent privilégier les sujets qui les touchent le plus : consommation, sport, voyage... C'est à travers ces leviers qu'il est possible de les motiver pour aborder des questions telles que la réduction des déchets, la consommation responsable ou la solidarité internationale.

De 13 à 18 ans, les approches pédagogiques de la mise en situation – jeux de rôle, théâtre-forum ou *serious game* – sont les plus pertinentes pour permettre le développement de l'esprit critique et du savoir, car des messages imposés par les adultes n'auraient aucune efficacité. Il conviendra de s'interroger sur la continuité entre les démarches mises en œuvre à l'école primaire et les dispositifs développés dans les collèges et lycées, et, en conséquence, sur l'évolution des pratiques proposées aux publics jeunes déjà sensibilisés durant leur parcours antérieur.

Autour de 20 ans, les jeunes adultes

Par contraste, la tranche d'âge 18-25 ans s'engage de plus en plus fortement. De nombreux mouvements de jeunes adultes et/ou d'étudiants s'affirment et s'organisent aujourd'hui activement pour mener des projets concrets. Ces mouvements se mobilisent de plus en plus lors des différentes COP, d'une part au sein des YOUNGO (groupe Jeunes des négociations internationales sur le climat) et lors de la *Conference of youth*, conférence précédant la COP et réservée aux jeunes. On retiendra par exemple les trois collectifs, le Réseau français des étudiants pour le développement durable (<http://refedd.org>), WARN ! (<http://avenirclimatique.org/le-mouvement-warn>) et CliMates (<http://www.studentclimates.org>).

Ces mouvements deviennent à leur tour actifs pour sensibiliser leur génération aux enjeux énergie climat.

Dans un registre plus ancré dans les territoires, les jeunes engagés dans le service civique sur les thématiques de développement durable représentent un véritable vivier d'acteurs à mobiliser dans le cadre des démarches PCET. Ainsi, le groupe de volontaires « Médiaterres » est accompagné par l'association Unicités : ces volontaires aident les familles à mieux gérer leurs consommations en se rendant directement dans leurs logements (www.uniscite.fr/missions-service-civique/developpement-durable-devenir-mediaterre).

15 000 missions de service civique dans l'environnement

Un programme national de service civique « Transition énergétique, climat et biodiversité » a été lancé par Ségolène Royal, ministre de l'Écologie et Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports mardi 24 février 2015, en présence de jeunes engagés et des représentants des structures accueillantes. 15 000 missions dans le domaine de l'environnement sont prévues sur 2 ans dont 5 000 immédiatement.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/15-000-missions-de-service-civique,42372.html>

La sensibilisation, la montée en compétences de ces jeunes grâce aux acteurs de l'EEDD et à la collectivité pourraient être des préalables nécessaires avant que ces derniers deviennent eux-mêmes acteurs ou ambassadeurs de l'EEDD.

Les agents des collectivités

Les services internes des collectivités engagées dans un PCET doivent s'approprier la démarche, donc être sensibilisés aux enjeux énergie climat. Ces personnels seront en effet sollicités au cours de différentes étapes. Durant la phase diagnostic, ils devront transmettre des données sur le patrimoine de la collectivité, sur le territoire ; puis, participer à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions, avant de mettre en œuvre certaines actions en phase opérationnelle. Leur implication est déterminante pour aboutir à des projets concrets, ce d'autant plus que les collectivités sont tenues de travailler *a minima* sur leur domaine propre : patrimoine public, gestion des services, organisation des déplacements domicile-travail...

Dans la plupart des cas, des ateliers de sensibilisation organisés par les collectivités (parfois avec l'aide de bureaux d'études) ont lieu au démarrage du projet. Mais il faut s'interroger sur la pérennisation de l'effort de sensibilisation, de mobilisation et de diffusion au sein des services afin de partager finalement une véritable culture énergie climat. Le chargé de mission PCET joue donc un rôle pivot dans l'animation de la démarche PCET à la fois en interne et auprès des acteurs du territoire. Dans ce contexte, le soutien des acteurs de l'EEDD pour appuyer le travail de la collectivité se révèle être un atout décisif.

Les citoyens et les familles

Dans le cadre des démarches PCET, il existe pour les acteurs de l'EEDD différentes possibilités d'interpellation des citoyens en fonction de leur degré de sensibilisation, d'intérêt et de mobilisation sur les enjeux énergie climat.

Ainsi, au-delà des événements ponctuels, des appels à projets participatifs permettant de favoriser l'implication citoyenne sont bien reçus par les habitants, et leurs résultats en termes de baisse de la consommation d'énergie des ménages peuvent être importants. Il en va ainsi du « Défi Familles à énergie positive » (www.familles-a-energie-positive.fr) : ce dispositif financé en partie par l'Ademe rencontre actuellement un vif succès, car il repose sur des impulsions lancées par les collectivités, mais aussi sur un accompagnement des familles et sur la valorisation de leur implication. Ce succès suppose cependant l'intervention active d'animateurs dédiés.

Dans une optique similaire, les démarches « Agendas 21 des familles » s'appuient sur une approche volontaire et coopérative : dans le cadre d'une temporalité choisie par les familles, elles agissent sur des thématiques diverses de développement durable. Certains de ces Agendas ont été soutenus par la fédération Familles rurales (www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Agenda_21_Familles_Mecenat.pdf). Appropriée par des citoyens du Finistère, cette démarche est accompagnée par le réseau Cohérence (www.reseau-coherence.org) depuis 2010. Ce réseau constate que les familles sont aujourd'hui très autonomes et se rassemblent pour effectuer des points d'étapes, pour partager leurs bonnes expériences et pour se soutenir mutuellement. Elles peuvent bénéficier de la présence d'acteurs de l'EEDD en tant que facilitateurs et peuvent bénéficier du concours d'experts pour acquérir des compétences et savoirs plus précis.

D'autres approches existent. Les « stages pratiques » proposés par l'association Al'terre Breizh (www.alterrebreizh.org) aux citoyens traitent de l'alimentation, du jardinage, de l'énergie et du recyclage, et encouragent à « faire de manière plus autonome, économe et écologique ».

Les collectifs de citoyens

Autre échelle d'interpellation, les collectifs de citoyens. Plusieurs s'organisent et se mobilisent pour créer et organiser des événementiels collectifs – temps forts mobilisateurs ancrés dans les territoires – et sont évoqués en tant qu'acteurs. Plus largement, un nombre croissant de collectifs de citoyens engagés sur des questions de transition écologique apparaissent et se développent. Structurés ou non en associations, ils interviennent à des échelons, locaux et nationaux et forment des « communautés ».

Ces mouvements de citoyens engagés peuvent présenter des spécificités qui tiennent compte des particularités de leurs territoires, mais aussi des compétences de leurs membres. Ils sont très variés. Le mouvement des Colibris ou les membres de la Fondation Nicolas Hulot se rassemblent autour de militants connus, alors que les collectifs Villes en Transition s'organisent autour d'aspirations à vivre autrement dans les territoires urbanisés (ou non), en visant un objectif d'adaptation. Une vingtaine de ces collectifs sont rassemblés en réseau autour du Collectif pour une transition citoyenne (www.transitioncitoyenne.org).

Les acteurs de l'EEDD et les collectivités territoriales ont donc intérêt à se rapprocher de ces mouvements et collectifs, sans chercher à les dénaturer, à s'y substituer ou à imposer leurs pratiques, mais bien pour renforcer, étendre et pérenniser leurs démarches grâce à des échanges de compétences qui peuvent parfois porter sur des points très spécifiques.

Les entreprises

Le plan climat énergie territorial vise à être ancré sur le territoire, à impulser des actions impliquant différents profils d'acteurs, y compris les acteurs économiques. Si les enjeux énergie climat sont plus ou moins intégrés à l'échelle de grandes entreprises, ils restent plus difficilement appréhendables pour les plus petites (artisanat, TPE / PME ou encore les acteurs de l'économie sociale et solidaire). Les acteurs de l'EEDD pourraient être un levier pour tenter de les impliquer dans le cadre du plan climat. Des fédérations professionnelles, des instances consulaires proposent déjà des actions ciblées sur des diagnostics, des solutions pour réaliser des économies d'énergie... La collectivité porte des politiques publiques de développement économique local restant parfois à interconnecter avec la démarche plan climat. La présente étude n'a pas exploré de façon détaillée les passerelles entre le monde de l'EEDD, de la collectivité et des entreprises. Néanmoins, le plan climat peut être l'occasion d'amorcer ou de renforcer les démarches suivantes :

- la mise en place d'un cadre favorable à un développement de l'éco responsabilité de l'entreprise ;
- le soutien à l'émergence de nouvelles activités vertes (énergies renouvelables, efficacité énergétique, rénovation durable des bâtiments,...) ;
- l'accompagnement à l'application de concepts liés à l'économie circulaire, aux circuits courts dans un objectif de transition de l'économie dans son ensemble.

L'entreprise devient alors vectrice de messages et d'exemplarité vis-à-vis de ses clients, fournisseurs et salariés. Dans une approche globale et systémique à l'échelle d'un territoire, elle invite à renouveler les modèles de développement s'appuyant sur les ressources locales et l'animation territoriale de la collectivité.

Préconisations

Déployer des actions d'EEDD adaptées aux différentes cibles, en fonction de leur degré de sensibilisation et de mobilisation sur les enjeux énergie climat ;

Inscrire les actions d'EEDD dans les différents temps scolaires des jeunes (primaire, collège, lycée), et veiller à leur suivi ;

Accompagner les différentes cibles dans leur parcours de sensibilisation et d'éducation. Les apprenants ont ainsi vocation à devenir acteurs, donc parties prenantes de la démarche PCET, afin de faire « tâche d'huile » sur le territoire.

L'écosystème des acteurs ressources en EEDD

Plusieurs types d'acteurs professionnels ou bénévoles sont actuellement répertoriés comme acteurs de l'EEDD. Ils jouent un rôle privilégié pour structurer le volet animation territoriale de l'EEDD et transférer cette dynamique au sein de l'animation territoriale du PCET. En mettant en œuvre leur approche transversale, leur culture du partenariat et leurs capacités à intervenir auprès de publics divers et dans des contextes variés, certains acteurs de l'EEDD utilisent des techniques d'animation créative ou des méthodes « d'intelligence collective ».

Ils ont recours à des démarches pédagogiques variées pour s'adapter à la diversité des publics, à leurs cultures et à leurs représentations. Capables d'agir en transversalité, ces experts en pédagogie et en ingénierie de projets peuvent ainsi jouer un rôle de facilitateurs au sein du territoire, et créer des passerelles avec les missions d'autres acteurs territoriaux, en lien avec les projets et missions portées par la collectivité. On observe aussi la possible prise de relais d'actions d'EEDD par des acteurs non traditionnels : acteurs socio-éducatifs et culturels, collectifs citoyens... qui peuvent être soutenus par la collectivité et/ou les acteurs de l'EEDD.

Le paysage de l'animation territoriale peut ainsi se complexifier, mais l'action d'EEDD sera d'autant plus efficace qu'elle atteint une grande diversité de publics et de tranches d'âges. Pour valoriser ces forces vives, la méthodologie de projet et les collaborations entre les collectivités et les acteurs de l'EEDD devront permettre de rendre plus visible et lisible les acteurs impliqués et structurer l'action d'EEDD sur le territoire.

Les animateurs des collectivités

Le rôle des animateurs territoriaux des collectivités ne doit pas être négligé. Les animateurs des services Enfance et Jeunesse, qui interviennent durant les temps périscolaires, peuvent être incités à mettre en place des projets pédagogiques. Dans cette perspective, les acteurs de l'EEDD peuvent accompagner les équipes d'animateurs pour leur proposer une ingénierie de projet sur mesure afin de les soutenir dans la mise en place de projets pédagogiques pérennes sur le long terme, et de les rendre autonomes.

Les nouveaux rythmes scolaires : une opportunité collaborative pour l'EEDD ?

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires permet une nouvelle organisation du temps scolaire : cette démarche permet aux élèves des écoles primaires de bénéficier de nouvelles activités périscolaires (NAP). Dans ce cadre, les collectivités volontaires peuvent proposer un projet éducatif territorial (PEDT) pendant et après l'école. En tant qu'outil de collaboration locale, le PEDT relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État et avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Les NAP ont été identifiés comme un levier potentiel pour la mise en place d'actions de sensibilisation énergie climat. D'une manière générale, les animateurs des services Enfance et Jeunesse qui interviennent pendant les temps périscolaires pourraient être incités à mettre en place des projets pédagogiques. Mais les questions d'énergie et de climat sont complexes et nécessitent un minimum de connaissances scientifiques pour maîtriser les enjeux et être capable de les traduire en animations ludo-pédagogiques. L'écueil à éviter est de trop vouloir outiller les animateurs en les privant du temps d'acculturation indispensable. Cette montée en compétence peut être assurée par les acteurs de l'EEDD, qui pourraient proposer des formations-actions pour leur permettre de s'approprier des outils pédagogiques clés en main, et être en capacité de créer des animations simples et courtes.

www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=70631

Savoir s'appuyer sur les acteurs locaux énergie climat

Sur son territoire, la collectivité bénéficie parfois de la présence d'une ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat¹) ou d'Espaces Info Énergie (EIE), donc de conseillers en maîtrise de l'énergie. Il est alors possible de créer des passerelles entre acteurs de l'EEDD et acteurs de l'énergie : ces deux cœurs de métier présentent en effet des approches et des missions complémentaires.

À la fois médiateur et expert technique, le conseiller en maîtrise de l'énergie informe, sensibilise et conseille les particuliers en matière de sobriété, d'efficacité énergétique et de recours aux énergies renouvelables. Ses activités sont multiples et comprennent la sensibilisation, l'information et le conseil auprès des particuliers, et, de manière plus limitée, auprès d'élus, d'utilisateurs ou de gestionnaires des bâtiments. Pour ce faire, il met en œuvre un savoir spécifique sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.

De son côté, l'animateur EEDD conçoit, planifie, met en œuvre et évalue les actions et outils pédagogiques qui accompagnent l'intégration progressive des connaissances, des compétences et des attitudes, pour permettre une meilleure prise en compte du développement durable (environnement, notamment) et la création d'un lien du savoir vers l'action. De la formation à la création d'outils pédagogiques et à la sensibilisation, son action est variée. Il cherche à s'adapter à la multiplicité des publics qu'il rencontre et sensibilise sur les thématiques de plus en plus spécialisées telles que le climat, la solidarité, la précarité énergétique, la biodiversité, etc.

Or, les démarches proches du conseil et de l'animation se complètent et s'enrichissent. Alors que le conseiller de l'EIE se positionne en tant qu'expert sur des problématiques précises et techniques, l'animateur EEDD met en place la démarche pédagogique la plus adaptée aux publics qu'il doit sensibiliser. L'observation de ces pratiques permet de part et d'autre de constater des transferts de compétences et de pratiques qui font naître des démarches hybrides. Il faut toutefois remarquer qu'il convient de bien distinguer ces deux types de missions lorsqu'elles sont proposées par une même structure EEDD : le conseiller EIE ne peut intervenir qu'en soutien auprès de l'animateur EEDD.

Dans le cadre d'une démarche PCET, la collectivité peut faciliter cette collaboration, notamment dans le cadre de projets globaux de sensibilisation au développement durable dans les établissements scolaires et périscolaires, ou lors de défis et concours : la compétence recherchée est bien double et la collaboration s'avère alors indispensable. Le projet doit bénéficier d'une expertise technique (sur l'énergie, par exemple), et faire appel aux démarches pédagogiques pour la construction et l'animation de programme de sensibilisation. Ainsi, le projet Agenda 21 scolaire de Plaine Commune inclut l'intervention de conseillers Info Energie, et le Défi Ecole Energie Positive est porté à Lyon par l'ALEC de la Ville et par ses partenaires.

Impliquer le monde socio-culturel

Les acteurs socio-éducatifs et culturels peuvent aussi être des acteurs-relais. Leur identification permet de mobiliser des relais potentiels pour la mise en place d'actions auprès de leurs publics. Les structures auxquelles ils appartiennent sont multiples : maisons des jeunes et de la culture (MJC), centres sociaux, maisons des jeunes, foyers de jeunes travailleurs, maisons pour tous, maisons de quartier, centres culturels, bibliothèques, maisons des arts...

1 Il existe en Île-de-France sept ALEC : www.federation-flame.org

Il s'agit alors de les repérer sur le territoire et d'entrer dans une posture de construction et de dialogue. Sensibiliser et éduquer aux enjeux énergie climat sont des préalables pour qu'ils puissent porter leurs propres actions. Pour aller plus loin, des interventions en fonction de leurs spécificités permettraient de pérenniser les collaborations dans le temps. Aller vers ces acteurs, entendre leurs demandes, s'adapter à leurs modalités d'intervention, comprendre les besoins de leurs publics... sont autant de prérequis pour que ces partenariats se construisent.

Dans un premier temps, des actions ponctuelles sont à privilégier, car elles peuvent potentiellement déclencher d'autres actions plus longues et plus importantes. Démarcher les travailleurs sociaux qui n'œuvrent pas directement dans le domaine de compétence du PCET est parfois difficile, même si les préoccupations des travailleurs sociaux sont en pratique proche des problématiques d'accès à la l'énergie. Depuis que les questions de précarité énergétique ont été soulevées, la nouvelle génération des acteurs sociaux se préoccupent de plus en plus des questions de consommation énergétique des ménages en difficulté. Ils sont souvent sensibles à la mise en place d'actions en ce domaine, même si les volontaires restent souvent encore isolés.

Aulnay-sous-Bois : allier action sociale et développement durable

La Maison de l'environnement d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), a clairement été identifiée comme un outil du PCET de la Ville. Cette structure a développé des partenariats avec des travailleurs sociaux de la Ville d'Aulnay et n'hésite pas à délocaliser ses interventions dans différents quartiers. Elle utilise les thèmes qui touchent les travailleurs sociaux comme « portes d'entrées » : la consommation d'énergie et d'eau ; la précarité énergétique (en partenariat avec l'EIE, présent dans la structure de manière ponctuelle) ; le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets, en lien avec le Plan local de prévention des déchets. Ces actions ont été mises en place à la demande de travailleurs sociaux, mais restent perçues comme situées à la marge de leur métier. Ces projets sont nés de convictions personnelles fortes. Mais après les débuts difficiles de cette collaboration (les porteurs ont dû apprendre à dépasser certains freins et convaincre qu'il fallait déployer des actions sur ces enjeux) la Maison de l'environnement constate aujourd'hui un changement de regard sur les actions de sensibilisation au développement durable en direction des publics précaires.

Les collectifs de citoyens

Constituant souvent une des cibles des actions d'EEDD, les citoyens organisés en collectifs deviennent aussi acteurs à leur tour. Leur engagement et leurs messages clés liés au développement durable font écho aux démarches des collectivités (Agendas 21, PCET...). Une forme de collaboration peut alors se mettre en place, notamment lors de la réalisation d'événements. Initié au départ par un collectif de citoyens, le festival *La voie est libre* à Montreuil (voir encadré ci-dessous) est ainsi aujourd'hui co-organisé avec la Ville de Montreuil et le Conseil général de Seine-Saint-Denis.

Portée par une équipe de bénévoles, l'action *Krenchtown, festival éco-local-logique* (www.krenchtown-festival.fr), est rendue possible grâce au soutien logistique et la mise à disposition de parcs publics par le Conseil général du Val-de-Marne.

D'autres exemples de collectifs peuvent être cités, tels que ceux qui portent les *Festivals des utopies concrètes* (<http://festivaldesutopiesconcretes.org>) organisés dans différents territoires.

Les événements « *Les rues pour enfants* » travaillés par l'ARENE Île-de-France dans le cadre du projet européen expérimental Bambini (<http://bambini.areneidf.org>) sont souvent initiés par les collectivités, mais sont rendus festifs grâce à l'adhésion totale des habitants investissant les rues. Plus récemment, le mouvement Alternatiba (<https://alternatiba.eu/idf>) prend un essor considérable au niveau national, ce d'autant plus qu'il est amplifié par la perspective de l'organisation de la COP 21 en décembre 2015 à Paris.

Ainsi, bien accompagnés par la collectivité et reprogrammés chaque année, des événements portés par des collectifs de citoyens peuvent avoir un réel impact sur le territoire. Ils peuvent être porteurs d'éléments de sensibilisation et alimenter des actions tout au long de l'année, contribuant ainsi à faire évoluer les comportements.

Festival « La voix est libre » à Montreuil : du quartier à l'Île-de-France

Une initiative locale qui fait tache d'huile... Chaque année depuis 2005, une portion de l'autoroute A186 est fermée à la circulation tout un dimanche de septembre. L'événement a d'abord été spontané, rassemblant au départ autour de cafés festifs quelque 500 personnes proches des associations actives dans « les Murs à Pêches », site historique proche de la voie. Mais il a rapidement pris de l'ampleur, et en 2009, un collectif citoyen s'est créé avec le soutien de la Ville de Montreuil.

Année après année, les associations et groupes de citoyens sont invités à faire connaître au comité de pilotage leurs projets d'animations alternatives. Afin de démontrer par l'exemple que l'on peut festoyer de façon sobre, aucune électricité de réseau, ni eau courante, ne doivent être utilisés. Les idées fleurissent : plateau musical alimenté par des panneaux photovoltaïques et des générateurs actionnés par des vélos, manèges actionnés à la force humaine (des parents) pour les enfants... Et les toilettes, bien sûr, sont sèches.

Pour Cathy Lamri, à l'origine membre de Montreuil environnement et du comité citoyen, depuis 2012 chargée de mission par la Ville pour coordonner l'événement avec les habitants : « *cet événement est devenu un véritable festival attirant près de 30 000 Franciliens, et permet de s'adresser à tous – et toujours en premier lieu, aux habitants du quartier – pour véhiculer des messages écologiques par des moyens originaux et créatifs. En 2015, bien entendu, notre appel à projets s'intitule « Atmosphère, atmosphère... Mais quelle atmosphère ?* », dans le cadre de la préparation de la COP 21 de Paris. L'événement est désormais ancré dans l'agenda montreuillois. »

Pour en savoir plus : www.lavoieestlibre.org ou lavoieestlibreamontreuil@gmail.com

Préconisations

Démultiplier le portage des actions d'EEDD grâce à différents profils d'acteurs, en veillant à apporter un accompagnement par la collectivité et/ou par les acteurs d'EEDD.

Les collaborations à consolider

Les collaborations entre la collectivité et les acteurs de l'EEDD peuvent prendre diverses formes (la collectivité peut aussi faire le choix d'internaliser la compétence pédagogique et éducative). Quand elles s'inscrivent dans le cadre d'un appel à projets, elles permettent notamment de repérer les structures actives sur le territoire et offrent à d'autres acteurs l'opportunité de se lancer. Quelle que soit la forme de collaboration et dans ce souci de synergies des démarches EEDD-PCET, le caractère partenarial est amené à se renforcer sur plusieurs aspects par exemple en calant les objectifs EEDD sur ceux du PCET, en les formalisant dans des documents cadres, en inscrivant les actions dans la durée, dans la temporalité du plan climat.

Cadrer les objectifs et les missions demandés aux acteurs de l'EEDD en lien avec la démarche PCET

Rattachée aux objectifs à atteindre par le PCET, une convention (ou un document équivalent) peut lier l'acteur retenu et la collectivité : elle clarifie les rôles de chacun, les modalités d'accompagnement, les objectifs et résultats attendus, les modalités d'évaluation. Elle peut se traduire par une charte d'engagements. La convention devra inciter à adopter une démarche projet et pouvoir évoluer en fonction de besoins identifiés sur le territoire, afin que l'action d'EEDD soit ancrée dans les politiques de la collectivité, et que d'autres partenariats puissent se tisser.

Le PEDD du Grand Lyon : une solide démarche contractuelle

Le Plan d'éducation au développement durable (PEDD) du Grand Lyon (Rhône) crée des impulsions, permet l'innovation et met en réseau de nombreux projets sur le territoire de l'agglomération. Elle a affiché sa volonté et ses objectifs à travers ses dispositifs territoriaux Agenda 21 et PCET. Ce PEDD se traduit par une convention-cadre formalisée autour de 15 fiches thématiques qui dessinent une feuille de route pour les projets associatifs formalisés par des conventions dédiées. La fiche 1 de la convention-cadre prévoit ainsi d'« éduquer au projet urbain et à la ville », et sa fiche 8 d'« éduquer à la mobilité durable ».

Quelles que soient les thématiques abordées, le PEDD du Grand Lyon démontre une volonté forte de favoriser le travail et les collaborations entre toutes les associations. Il a permis de créer et de publier dix livrets-ressources thématiques : ces documents téléchargeables par tous sont notamment à la disposition auprès de porteurs de projet et des enseignants.

www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/developpement_durable/20060927_gl_planeducationdd.pdf

<http://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/tag/pedd/>

www.grandlyon.com/Education-au-developpement-durable.4532.0.html

Échanges croisés

Au démarrage du projet, un temps d'acculturation des acteurs de l'EEDD aux problématiques de l'énergie et du climat pourrait s'avérer nécessaire. Ce temps peut prendre la forme de formations/sensibilisations visant à présenter les enjeux du PCET ainsi que ses grands axes. Cette période d'acculturation permet de tendre la « toile de fond » qui forme le contexte des projets en cours à l'attention de tous les citoyens et parties prenantes. Elle favorise aussi l'appropriation d'une culture énergie climat apportant les clés de compréhension indispensables aux acteurs et porteurs de projet en EEDD. Dans le cadre du plan de formation académique, l'ALEC de Grenoble propose ainsi aux enseignants 18 heures de formation continue et de temps de préparation de leur projet afin qu'ils puissent participer au concours « Écoles à énergie positive » (www.alec-grenoble.org/6150-defi-ecoles-a-energie-positive.htm).

De leur côté, les acteurs de l'EEDD ont tout intérêt à transférer leurs compétences et savoir-faire en EEDD vers la collectivité, et plus largement leurs méthodes d'ingénierie de projet pédagogique. Situés entre les attentes et les réalités de terrain, ils sont bien placés pour proposer les approches et outils pédagogiques à mobiliser pour créer une animation territoriale EEDD. Ils se positionnent donc en tant que conseils et experts sur ce volet.

Enfin, en terme de mise en œuvre et en fonction des situations concrètes, les acteurs de l'EEDD et les porteurs de projet (enseignants, associations, etc.), devront être accompagnés et soutenus par la collectivité au cours du déploiement de leurs actions, notamment si le projet nécessite une intervention sur les équipements publics ou auprès des services. La collectivité peut adopter une démarche de coréalisation des actions, favoriser la mise à disposition de moyens techniques et/ou d'agents, ou encore assurer une présence sur le terrain. Pour pallier la baisse de moyens financiers à laquelle font face les collectivités et compléter les enveloppes budgétaires mises à disposition, celles-ci peuvent aussi – et de plus en plus – accompagner les acteurs de l'EEDD et les porteurs de projet dans la recherche de financements dont les collectivités peuvent elles-mêmes bénéficier. Cela implique que les services de la collectivité développent de nouveaux modes de collaboration à expérimenter et à consolider.

À retenir

Quelques pistes de financement

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (financements européens, dont Life +) : www.developpement-durable.gouv.fr/Le-programme-Life-2014-2020.html ;
www.europaforum.public.lu/fr/beneficier-europe/environnement/life

Fondation de France (Citoyenneté et éducation vers un développement durable) : www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Environnement/Liens-espaces-urbains-espaces-ruraux/Citoyennete-et-education-vers-un-developpement-durable

Mécènes et fondations privés recensés par l'ADMICAL : www.admical.org

Agir dans le temps

Les collaborations ont vocation à être renouvelées pendant les phases d'élaboration et de mise en œuvre du PCET. Les projets développés par les acteurs de l'EEDD ont tout intérêt à s'inscrire dans la durée, car les changements de comportements et de représentations s'obtiennent plus difficilement par des actions ponctuelles. De ce fait, les différentes formes de collaboration sur le long terme pourraient être la clé pour garantir des impacts positifs et un suivi des actions inscrites dans la même temporalité que le PCET.

Intégrer dans la durée la sensibilisation et l'éducation pourrait permettre à la collectivité d'obtenir une prise de conscience du public plus forte afin de susciter sa participation et son implication tout au long de la démarche.

Organiser l'évaluation

En termes d'évaluation, des temps de bilan collectifs aux différentes phases du projet (par exemple à mi-parcours) seraient à prévoir afin que les différentes expertises mobilisées (services de la collectivité, acteurs de l'EEDD, porteurs de projet) puissent vérifier le respect de la trajectoire planifiée. Ces échéances sont aussi l'occasion de créer du lien entre les parties prenantes et de mettre en place un « Observatoire informel » de l'impact des actions et la mobilisation du public. Les éléments recueillis guideront la réflexion de la collectivité sur le champ des changements de comportements. Le processus évaluatif est indispensable pour mesurer l'efficacité des actions engagées et les éventuels ajustements nécessaires. Il convient néanmoins d'observer quelques points de vigilance :

- sur l'intégration de l'action évaluative dans le cadre global de la démarche PCET : quels sont les liens entre l'évaluation PCET et l'évaluation de l'action d'EEDD ? Qui assume la responsabilité du suivi ? La répartition de ce travail entre les acteurs de l'EEDD et les services de la collectivité sera à déterminer. La convention qui les lie peut ainsi comporter des lignes directrices précisant les objectifs et les modalités du processus évaluatif ;
- sur les indicateurs retenus pour effectuer l'évaluation : indicateurs quantitatifs de résultats et d'impact, indicateurs qualitatifs... Le nombre et la nature des indicateurs doivent être déterminés précisément. Cependant, établir le lien entre actions d'EEDD et les consommations d'énergie et émissions de GES est très complexe ;
- sur l'usage de l'évaluation : il faudra déterminer dès le départ dans quelle mesure les résultats observés pourront conditionner les financements et soutiens futurs de la collectivité.

Déterminer à l'avance les modalités d'évaluation oblige à réfléchir dès le départ aux résultats attendus des actions d'EEDD. Si certains effets immédiats sont perceptibles, ils constituent surtout des leviers en faveur d'une meilleure coopération entre parties prenantes. Ils permettent d'encourager les publics ciblés par les actions d'EEDD à agir et à interagir en dehors du cadre de ces actions stricto sensu. Et au-delà de variables que sont les changements de comportements, il faut évaluer les actions d'EEDD dans leur globalité : partenariats, modes d'intervention et de pilotage, etc.

Actuellement, la question de l'évaluation est plutôt bien intégrée dans les démarches territoriales de développement durable, même si son traitement est complexe en termes de méthodologies, de collecte des données ou d'exploitation des résultats. La culture de l'évaluation devra être partagée par tous : c'est pourquoi une mise à niveau des parties prenantes aux démarches EEDD-PCET peut s'avérer nécessaire.

Des expériences d'évaluation participative

L'expérience menée par le Conseil général de Seine-Saint-Denis à travers son appel à projet 2011-2012 *Éducation populaire – Plan Climat Énergie Départemental : associer les populations éloignées des concertations au débat sur notre mode de développement* apparaît exemplaire. Le projet a été conçu en prévoyant d'emblée un dispositif de suivi et d'évaluation de qualité, en vertu d'une approche collaborative qui visait à « proposer un cadre d'échange avec les porteurs de projet retenus, pour analyser collectivement les effets produits par les actions mises en œuvre, au regard des objectifs de l'appel à projets ». À l'issue, un rapport d'évaluation de l'appel à projets a été produit par la collectivité après des réunions de travail avec l'ensemble des acteurs impliqués (www.educationpopulaire93.fr/spip.php?mot51).

Voir aussi le guide méthodologique et pratique proposé par le Grand Lyon pour construire ses outils d'évaluation en EEDD www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/pedagogie/20100607_gl_livret_enseignants_evaluereneducationaudd.pdf



Conception et mise en œuvre de la communication

Il est enfin primordial que la collectivité construise une stratégie de communication permettant d'apporter visibilité et lisibilité de sa politique énergie climat et de l'accompagnement de sa démarche PCET. Le chantier est vaste, car il faut choisir finement les messages (potentiellement anxiogènes) et éviter un vocabulaire technique peu compréhensible. La communication est donc un facteur clé de la réussite, ce d'autant plus qu'elle peut consolider les synergies EEDD-PCET.

C'est notamment le cas lors de la mise en œuvre des actions dans le cadre du plan d'actions : les collectivités, porteurs de projet et copilotes doivent alors prévoir et animer des temps de restitution qui sont aussi des temps forts de « recrutement » pour de nouvelles formes de partenariat, et des opportunités de sensibilisation. Il faut aussi promouvoir certaines actions réalisées, en particulier lorsque les résultats (même modestes) sont perceptibles ou dès lors que des bilans qualitatifs et exhaustifs ont été réalisés : ces éléments sont en effet des leviers pour informer et amorcer des dynamiques.

Globalement, les temps de communication dans l'espace public permettent d'aller vers les citoyens. Pour toucher le maximum d'entre eux, la collectivité devra être vigilante à investir des événements et des lieux a priori non connectés aux problématiques énergie climat.

Notons que certaines collectivités ont mis en œuvre des signalétiques dédiées : appellations, chartes ou labels présentent l'intérêt d'identifier et de valoriser les actions soutenues. L'outil de reconnaissance visuelle adopté est souvent décerné aux structures lauréates d'appels à projets. Lorsque le PCET possède une charte graphique et/ou un logo (ce qui est recommandé), ces éléments visuels peuvent être repris par la signalétique spécifique. Cela renforce la visibilité des actions du PCET sur le territoire et permet d'apporter du concret aux publics et aux acteurs : entreprises, écoles, etc. Essentiellement considérée comme un outil de communication, cette pratique pourrait être accompagnée par des outils de suivi et de mise en place d'actions.

L'infographie ou la data visualisation

Les outils visuels proposés par l'infographie sont pertinents, car ils traduisent des informations à l'aide d'illustrations et de schémas en leur apportant une forme graphique. Grâce à cette mise en scène de l'information et des données, le public comprend rapidement et efficacement le message que l'on souhaite lui transmettre. Cette technique est de plus en plus employée pour expliciter des concepts complexes et parfois exploitée dans le cadre de création de supports pédagogiques.

https://twitter.com/Senat_Direct/status/565178134421843968?s=02

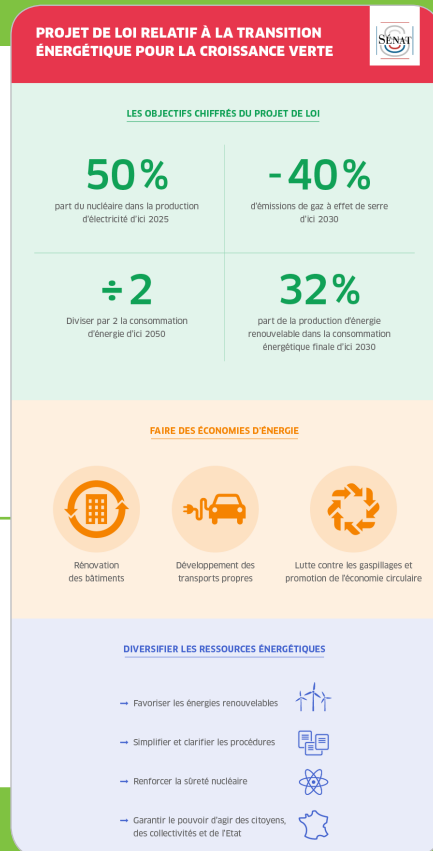
Préconisations

Instituer des partenariats renforcés en s'appuyant sur des documents structurants du type conventions ou PEDD, en phase avec les objectifs et la démarche PCET ;

Renforcer le rôle de la collectivité dans l'accompagnement des démarches EEDD, grâce à un transfert de savoir-faire et à la mise à disposition d'éléments d'ingénierie pédagogique, méthodologique et technique aux services des acteurs de l'EEDD ; par effet miroir, susciter une montée en compétences des collectivités dans le domaine de l'éducation et de la pédagogie ;

Inscrire les différentes formes de collaboration dans la temporalité du PCET ;

Garantir la montée en compétence en termes d'évaluation et de communication.



En guise de conclusion

Qu'il s'agisse d'atténuation ou d'adaptation, la lutte contre le changement climatique exige une prise de conscience et une responsabilisation de tous, afin que les actions que chacun peut entreprendre montent en puissance. Pour cela, les actions d'éducation et à l'environnement et au développement durable (EEDD) jouent un rôle privilégié.

Si chacun devrait avoir une idée de la répartition des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, il est inutile et contre-productif de culpabiliser les citoyens. Dans cette perspective, les plans climat énergie territoriaux (PCET) et les actions d'EEDD sont des moyens privilégiés pour aborder les nouveaux modes de vie à inventer, et la nouvelle conception de la société qu'ils portent – modes de travail collaboratifs, interactions sociales et culturelles,... Cette nouvelle société dont les PCET sont porteurs s'appuiera aussi sur de nouvelles interactions économiques (partage, troc, circuits courts, financements participatifs) et sur une nouvelle manière de faire la ville.

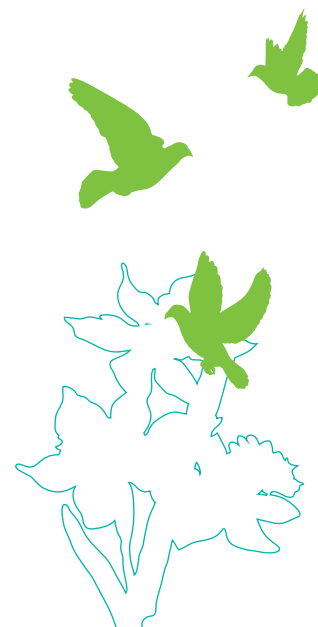
Face à ces enjeux, la question des synergies entre les plans climat énergie territoriaux et l'éducation à l'environnement et au développement durable ne devrait plus en être une. Plusieurs maîtres-mots ont guidé le travail de décroisement esquissé ici : plus que jamais, il apparaît nécessaire de renforcer le travail transversal dans les services des collectivités et faciliter les passerelles entre les acteurs territoriaux en tous genres, pour démultiplier le portage des actions d'EEDD et élargir ses champs d'intervention.

Ces lignes directrices sont une garantie clé pour la réussite de la démarche PCET, et invitent à faire évoluer aussi les pratiques de l'EEDD. Si certains retours d'expériences ont mis en avant des expérimentations de terrain telles que les partenariats entre acteurs de l'EEDD et travailleurs sociaux, la présente étude souligne également la nécessité d'explorer de nouvelles voies, telles que le potentiel que portent les nouvelles activités périscolaires.

À travers cette étude, l'ARENE a valorisé des leviers pour instaurer une véritable culture énergie climat partagée par tous, pérenne et favoriser ainsi le passage à l'action. Pour cela, l'ARENE Île-de-France et Vivacités Île-de-France, au travers de leurs expertises énergie-climat et EEDD, ont dégagé un certain nombre de pistes que sauront emprunter les territoires.

ANNEXES

Actions remarquables



En Bretagne dispositif « Faites l'énergie »

Portée par Quimper Communauté dans le cadre du PCET avec l'appui des Petits Débrouillards Bretagne, le dispositif « Faites l'énergie » comprend deux volets : éducation à la transition énergétique et mobilisation des citoyens.

En cours depuis novembre 2013, le dispositif s'inscrit dans le volet animation territoriale du PCET et dans la continuité de l'Agenda 21 de la collectivité. Pour impulser des collaborations innovantes et des actions enrichissantes en faveur du PCET, Quimper Communauté a confié à l'association scientifique et technique Les Petits Débrouillards le volet animation territoriale. L'objectif est de permettre le déclouisonnement et favoriser la mobilisation des acteurs du territoire. Le dispositif « Faites l'énergie » construit en deux volets propose :

- Volet 1 : programme d'actions de sensibilisation à la transition énergétique (dans l'espace public avec le camion « ScienceTour », création d'événements comme les cafés citoyens...)
- Volet 2 : mise en réseau des acteurs associatifs et institutionnels du territoire pour faire émerger des collaborations et des projets autour de la transition énergétique dans l'objectif d'adopter une « culture climat » partagée.

Les Petits Débrouillards ont proposé de tenir à Quimper l'Université Coopérative Permanente sur la transition énergétique, écologique et sociale avec un programme de formation de 3 jours. L'objectif était de favoriser le partage de connaissance, les regards interdisciplinaire et multi-acteurs, créer des groupes de réflexion avec une approche interdisciplinaire (sociologique, anthropologique, géographique et économique). La tenue de cette université a fait émerger le besoin de s'approprier le concept de transition énergie-climat et de différencier cette thématique de celle du développement durable.

Le travail de collaboration et de coconstruction entre Quimper Communauté et Les Petits Débrouillards est la clé de réussite de ce projet. Il a permis de promouvoir la pluralité et la compatibilité des acteurs provenant d'horizons différents (social, associatif, socioculturel, éducation, énergie et secteur public), tous prêts à s'investir durablement en sensibilisant un large public.

<http://www.lespetitsdebrouillardsbretagne.org/FAITES-L-ENERGIE-synthese-des.html>

<http://www.lespetitsdebrouillardsbretagne.org/>



© Les Petits Débrouillards

À Sartrouville des résidents HLM s'impliquent pour économiser les énergies

Portée par l'Union sociale pour l'habitat, le bailleur social Antin Résidence a confié au réseau Vivacités Île-de-France l'élaboration et l'animation d'ateliers pédagogiques sur la réduction des consommations d'énergie auprès des résidents.

D'avril à juin 2013, le réseau francilien d'éducation pour une ville durable Vivacités Île-de-France et l'un de ses adhérents Anim'en bois ont réalisé des ateliers participatifs et pédagogiques. Les objectifs étaient :

- identifier les sources de consommation d'énergie dans l'habitat ;
- repérer les actions à mettre en œuvre pour économiser l'énergie ;
- impliquer les résidents à travers la fabrication d'un jeu et les éco-gestes à mettre en pratique.

Le projet a permis de sensibiliser les habitants aux enjeux énergétiques notamment la réduction des consommations d'énergie et aux éco-gestes quotidiens qui permettent de réaliser des économies. Un grand jeu de plateau en bois a été réalisé par les résidents. Il représentait un appartement témoin où le joueur se déplace dans chaque pièce et effectue des éco-gestes lui permettant de gagner une somme en euro représentative de l'économie ainsi réalisée. Les habitants ont pu ensuite animer le jeu qu'ils ont conçu avec Anim'en bois à l'occasion de la « Semaine des HLM » et sensibiliser ainsi plus largement, toutes les générations confondues. Le jeu a pour vocation d'être utilisé lors d'événements festifs de la résidence comme la Fête des Voisins et la prochaine Semaine des HLM. Les ateliers ont permis de travailler sur la représentation de l'habitat, d'identifier les besoins concernant le tri des déchets et de montrer les travaux d'isolation réalisés par le bailleur.



© Anim'en bois - Vivacités Île-de-France

La plus-value de ce projet est l'implication des résidents dans un projet collectif et la prise de conscience des enjeux énergétiques, le jeu étant un outil pédagogique qui favorise l'échange, la création collective et la volonté de faire ensemble pour transmettre à d'autres.

<http://www.vivacites-idf.org/spip.php?article1778>

<http://www.animenbois.com/Blog.asp?PBMInit=1>

Le Village de l'énergie et de l'écoconstruction à Promaude

Depuis plusieurs éditions, Promaude grand salon de plein-air des produits et savoir-faire de l'Aude, accueille le « Village de l'énergie et de l'écoconstruction ».

Chaque année, depuis 25 ans, se tient à Lézignan-Corbières l'événement festif Promaude, qui pendant quatre jours reçoit 50 000 visiteurs dont plus de 3000 enfants sur la journée du vendredi dédiée aux écoles.

Cet événement rencontre un grand succès et on peut y découvrir un village un peu particulier où on cuisine sur une parabole, on tente de mettre le feu à des murs en paille où on fabrique des briques en terre... C'est le village de l'énergie et de l'écoconstruction !

Initié par le Pays Corbières Minervois, ce village est l'occasion de promouvoir et de valoriser les actions locales en faveur des économies d'énergie, des énergies renouvelables et de l'écoconstruction. Des ateliers sur la découverte des savoir-faire de l'écoconstruction et des interventions sur les enjeux des énergies renouvelables et l'apport des éco-matériaux sont proposés au public.



© Pays Corbières Minervois - Point info énergie

La clé de succès de cette grande manifestation réside dans la collaboration et la participation active de citoyens avertis, de structures d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) ainsi que de partenaires économiques et institutionnels du territoire. Cet événement s'inscrit dans les enjeux de sensibilisation déclinés dans le cadre du Plan climat énergie territorial porté depuis 2013 par le Pays Corbières Minervois. Informations et conseils sont au rendez-vous grâce à la collaboration des trois espaces Info Energie de l'Aude.

Le contexte historique du territoire a permis de mettre en place un plan d'actions dans le cadre du PCET grâce aux démarches entreprises dans le passé s'inscrivant dans la continuité et dans la capacité d'un territoire à se mobiliser. Engagée dans une coopération avec la Belgique et l'Allemagne depuis plusieurs années, Promaude est un tremplin pour les jeunes agriculteurs de l'Aude, qui tissent des liens à la fois culturels et économiques mais aussi apprennent à éco-habiter !

<http://www.promaude.net>

<http://www.payscorbieresminervois.fr/Promaude-2013-Retour-vers-le-futur.html>

Le programme « écoles-énergie » de Plaine Commune

Ce dispositif éducatif dans les écoles primaires de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, s'est inscrit dans le volet animation du PCET.

Ce programme a été précédé par la « Caravane de l'énergie » un bus pédagogique pour sensibiliser des classes et les habitants de la Communauté d'agglomération aux enjeux énergie-climat.

Objectif du dispositif : la connaissance et la maîtrise de l'énergie ainsi que l'éveil d'un comportement écocitoyen. Piloté par Plaine Commune, ce projet a été réalisé en partenariat avec les villes de l'agglomération, l'inspection académique de Seine-Saint-Denis, le Conseil régional, le CIEC, deux entreprises locales Elyo et SDCSD ainsi que les associations d'EEDD Initiatives Environnement et Les Petits Débrouillards (antenne 93). Il s'est déroulé de septembre 2005 à juin 2010. Les enseignants volontaires ont pu bénéficier de 15 heures d'interventions pédagogiques avec une coconstruction du projet de classe, des visites de sites, des approches expérimentales, ludiques, créatrices. Les apprentissages se sont concrétisés par des créations (fours solaires, jeux, slam...) valorisées lors d'une journée de retransmission inter classe. En moyenne, 10 classes chaque année y ont participé, soit 240 élèves. Ce dispositif a été prolongé par des Agendas 21 scolaires (établissements en démarche de développement durable - E3D).

Dès la rentrée scolaire 2010, 6 écoles ont expérimenté cette démarche et bénéficié d'un accompagnement méthodologique et pédagogique des deux associations d'EEDD. Les écoles ont ainsi réalisé leur propre diagnostic et mis en œuvre les actions choisies en partenariat avec les collectivités et autres partenaires locaux. Afin de capitaliser cette expérimentation Plaine Commune a sollicité les deux associations d'EEDD pour produire un guide méthodologique, propre au territoire. Ce document comprend des animations pédagogiques clés en main, des conseils méthodologiques et une liste d'acteurs locaux ressources permettant ainsi aux enseignants de s'approprier la démarche.



La clé de réussite de ce programme réside dans la diversité et la volonté des acteurs engagés ainsi que dans l'accompagnement associatif pour développer des projets qui s'inscrivent dans la durée.

<http://www.plainecommune.fr/lagglo/agenda-21/le-plan-climat-energie/#.VNED5S6oNec>

« Défi écol'énergie » du Grand Lyon

Le « Défi écol'énergie » est un programme éducatif pour économiser l'énergie, destiné aux classes de CM1 et CM2 de l'agglomération lyonnaise avec la remise d'un prix à l'issue du dispositif.

Mis en place par le Grand Lyon en 2012, dans le cadre de son Plan d'Éducation au développement durable (PEDD), ce programme éducatif vise à mesurer les consommations d'énergie des écoles et à réaliser des actions pour atteindre au moins 8% d'économie d'énergie. Le PEDD vient renforcer le volet « formation, sensibilisation et communication » du plan climat du Grand Lyon. Trois associations spécialisées dans les économies d'énergie, Hespul, Oïkos et l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) travaillent en étroite collaboration avec le Grand Lyon depuis plusieurs années. Porté et piloté par l'ALE, « Défi écol'énergie » est co-animé par Hespul et Oïkos, deux structures de sensibilisation à l'énergie et l'habitat écologique. Par la diversité de leurs approches pédagogiques, la connaissance du territoire, leur savoir-faire en matière d'efficacité énergétique, elles apportent leur concours aux enseignants pour sensibiliser les élèves dans ce défi. Un événement de clôture est organisé au sein du conseil communautaire pour présenter les travaux des élèves et la totalité des économies qu'ils ont réalisés. Le dispositif mobilise environ huit classes (180 élèves), une dizaine d'enseignants et des personnels de six communes.



Un blog administré par les écoles engagées dans la démarche permet de suivre l'évolution du projet par école, de proposer des ressources pédagogiques et un « espace parent » permettant aux familles de partager ce défi. La clé de réussite de ce projet résulte de plusieurs leviers :

- l'investissement des élus du Grand Lyon qui ont voté un Plan d'Éducation au développement durable et soutiennent activement les associations locales ;
- la force des partenariats (Grand Lyon, associations et inspection académique) ;
- le savoir-faire des associations en pédagogie ;
- le dynamisme des élèves et des enseignants.

http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/pedagogie/20100527_gl_livret_enseignants_energie.pdf

<http://www.hespul.org/decouvrir/education-et-sensibilisation/>

<http://www.oikos-ecoconstruction.com/animation-developpement-durable-rhone-alpes/projets-en-cour/oikos-partenaire-du-defi-ecol-energie.htm>

<http://www.defiecolenergie.fr/>

<http://www.defiecolenergie.fr/partenaires/ale-de-lagglomeration-lyonnaise/defi-ecolenergie-le-film/>

« Mon centre de loisirs éco-responsable » à Joinville-le-Pont

« Mon centre de loisirs éco-responsable » est un projet de formation et de sensibilisation proposé par l'agence locale de l'énergie MVE.

MVE est la 1^{re} agence locale de l'énergie de l'Est parisien créée en 1999 comprenant 10 collectivités adhérentes dont Joinville-le-Pont. Suite à l'appel à projet lancé en juin 2013 par le Département du Val-de-Marne pour soutenir les initiatives du territoire contre le dérèglement climatique en lien avec son PCET, MVE a déposé un projet en partenariat avec la Ville de Joinville le-Pont intitulé « Mon centre de loisirs éco-responsable ». Il s'agit d'un projet de formation et de sensibilisation aux enjeux énergie et climat des personnels de la vie éducative périscolaire et scolaire, des agents techniques et du jeune public des centres de loisirs. Ce projet pédagogique d'éducation à l'énergie et à l'environnement a été lauréat parmi huit autres. Il permet d'expérimenter une démarche globale de développement durable en associant différents publics de manière à faire évoluer les pratiques quotidiennes de chacun, d'améliorer les équipements par des solutions techniques et de mener des actions pédagogiques. Trois thèmes principaux (énergie, eau et déchets dont alimentation / gaspillage alimentaire) ont été abordés par les animateurs au sein de l'accueil de loisirs sur trois périodes de l'année avec un temps fort où les enfants ont présenté leurs réalisations et ont participé à des animations.

En collaboration avec les services techniques de la Ville, MVE a fait un bilan technique partagé dans quatre écoles.

Cette démarche vise à inscrire progressivement le développement durable et la transition énergétique dans l'ensemble des actions éducatives de Joinville, en lien avec les autres actions engagées par la collectivité. La clé de réussite de ce projet est l'étroite collaboration entre les services de la Ville (périscolaire et service technique), l'accompagnement des équipes par MVE dans la construction et la mise en œuvre du projet.

<http://www.agence-mve.org/mon-centre-de-loisirs-eco-responsable/>



© ALEC MVE



L'ARENE Île-de-France

Nos missions

DES TERRITOIRES, DES PROJETS, UNE AGENCE.

L'Île-de-France s'est engagée depuis longtemps dans la lutte contre les changements climatiques et pour une politique énergétique ambitieuse. Depuis 20 ans l'ARENE Île-de-France accompagne les territoires franciliens dans leurs démarches énergie climat. Elle met en œuvre les principes du développement durable :

- pour contribuer au déploiement d'une culture énergie climat qui favorise la prise de conscience ;
- pour accompagner les acteurs dans leurs projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables ;
- afin de favoriser le développement de projets de territoires tels que les Plans climat, les Agendas 21, la lutte contre les précarités énergétiques....

L'ARENE détecte et valorise les bonnes pratiques, expérimente et dissémine les démarches innovantes, défriche de nouveaux sujets qu'elle partage au sein des réseaux qu'elle anime.

L'Agence est présente avant tout sur le territoire francilien. Elle contribue également aux niveaux national et international en apportant son expertise dans différents groupes de travail et au sein de réseaux tels que le RARE et la FEDARENE.

Le plus grand nombre d'acteurs doivent partager ces enjeux cruciaux pour l'évolution de notre région ; l'ARENE y contribue au quotidien. Son site web présente l'ensemble de son action et donne des clés pour agir.
www.arenidf.org et compte Twitter : @ARENEIDF



ARENE Île-de-France

Cité régionale de l'environnement Île-de-France

90-92, avenue du Général Lerclerc - 93500 Pantin

Tél. : +33 (0)1 83 65 37 50

www.arenidf.org